

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2019

Convocation du 18/03/2019

- **M14 - Vote du Compte Administratif (CA) 2018**
- **M14 - Approbation du Compte de Gestion 2018**
- **M14 - Affectation du résultat de l'exercice 2018**
- **Vote des taux d'imposition 2019**
- **M14 - Vote du Budget Primitif (BP) 2019**
- **M49 - Vote du Compte Administratif 2018**

- **M49 - Approbation du Compte de Gestion 2018**
- **M49 - Affectation du résultat de l'exercice 2018**
- **Vote du prix de l'eau 2019**
- **M49 - Vote du Budget Primitif 2019**
- **Vote des tarifs et des subventions aux associations.**
- **Questions diverses.**

Tous les conseillers étaient présents Pierre CHARLET, HOFFMANN Nathalie, FERRAND Christian, DEBIN Sébastien, FLOT Pierre-Marie, RALITE Frantz, SIEMIENAS Josette et DORMONT Lionel, à l'exception de Mme ADAMI Marie-Pascale, de Messieurs JACQUINET Hervé et de JUNG François. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. FLOT Pierre-Marie est désigné pour remplir cette fonction ;



VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur FERRAND Christian, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Pierre CHARLET, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2018 :

1° lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a adopté les comptes administratifs 2018 (du budget général et du budget eau).



VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018.

Monsieur le Maire présente au Conseil, les Comptes de Gestion dressés par le receveur qui a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que ces documents comptables retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celles des comptes administratifs (budget général et budget eau).

Suite à cela, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'année 2018 visés et certifiés par le Maire n'appellent ni observation ni réserve de sa part.



M14 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018.

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le compte administratif 2018,
Vu le résultat de clôture de l'exercice 2018 de :

334 389.11 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019 avec le solde d'exécution global d'investissement

Entraînant un besoin de financement s'élevant à :

- 37 595,56 €

PROPOSITION d'affecter les résultats de l'année 2018 comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) Financement de la section d'investissement :

37 595,56 €

Report en section de fonctionnement

Au compte 002 excédent de fonctionnement reporté de :

285 622,18 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a adopté l'affectation du résultat 2018.



VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter pour l'année 2019 le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales. CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2019, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir, pour l'année 2019, les mêmes taux d'imposition qu'en 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide de maintenir les taux de 2018 : TAXE D'HABITATION : 12.68% ; TAXE SUR LE FONCIER BATI 13.11 % et la TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 8.74%.



V M14 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet du Budget Primitif 2019, l'état de la dette, l'état des Emprunts garantis et l'état des subventions et des participations.

Il présente au conseil un budget 2019 en équilibre en dépenses et en recettes en section d'Investissement comme suit : 285 622€ En équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement comme suit : 422 783 €. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, adopte le budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a adopté le Budget 2019



BUDGET EAU.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET EAU.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur FERRAND Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Pierre CHARLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2018 :
1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	34 014,22 €
Recettes	<u>23 816,16 €</u>
Résultat à la clôture de l'exercice 2018 (déficit)	- 10 198,06 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2017 (excédent)	16 376.91 €
---	-------------

RÉSULTAT GLOBAL 2018 FONCTIONNEMENT :

- 10 198,06 € + 16 376.91 =	6 178.85 €
-----------------------------	------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	€
Recettes	<u>2 538,19</u>
	2 538,19

Résultat à la clôture de l'exercice 2017 (excédent)	47 651.73 €
---	-------------

RÉSULTAT GLOBAL 2017 INVESTISSEMENT :

2 538,19€ + 47 651.73 € =	50 189.92
---------------------------	-----------

RÉSULTAT GLOBAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

6 178.85 + 50 189.92 =	56 386,77 €
------------------------	-------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a adopté le compte administratif 2018.



VOTE DU PRIX DE L'EAU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget eau potable est un budget annexe qui doit être en équilibre.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants décide de fixer le prix de l'eau à 1,82 € dont la taxe prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Il décide également de maintenir le prix de la location du compteur à 10 €.



BUDGET EAU 2019.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet du Budget Primitif EAU 2019 et informe les membres du Conseil que le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : Section de fonctionnement 31 253 € et Section d'investissement 50 189 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, adopte le budget primitif

TARIFS 2019

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs communaux (concession cimetière, salles des fêtes...). Monsieur le Maire propose également de maintenir pour 2018 les mêmes montants de subvention aux associations. Il propose toutefois d'octroyer des subventions qu'aux associations qui se prêtent aux règles de bon fonctionnement.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des votants adopte les propositions du maire.

QUESTIONS DIVERSES.

Les élus ont échangé sur différents points intéressants la vie de la collectivité.

Fait à Coolus, le 1er/04/2019

Le Maire

Mr Pierre CHARLET